



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Les comptes 2014 confirment la vitalité de Neuchâtel. Le bénéfice réalisé a permis de consentir d'importantes réserves et provisions

Un excellent millésime 2014 pour la Ville

Les comptes 2014 de la Ville de Neuchâtel bouclent avec un bénéfice d'un peu plus de 800'000 francs. Un excédent de recettes qu'il convient toutefois de lire à la lumière des réserves et provisions qui ont été opérées. Ce jour au cours d'une conférence de presse, le Conseil communal s'est réjoui de l'excellente santé financière de la Ville, qui peut ainsi continuer d'offrir un niveau de prestations élevé en faveur de la population.

L'année 2014 a été rythmée par des événements d'importance, telles les festivités liées au 800^{ème} anniversaire de la Charte de franchise, le Bicentenaire de l'entrée du Canton de Neuchâtel dans la Confédération ou encore le 100^{ème} anniversaire du Collège des Parcs. Tournée vers le futur, la Ville s'est également engagée pour préparer l'avenir : celui des jeunes, en accueillant la 5^{ème} édition de Capa'cité au centre-ville ; celui des rives avec la démarche participative Centre et Rives ; celui de la Suisse avec l'inauguration de Microcity, un temple dédié à l'innovation.

Le résultat des comptes 2014 de la Ville de Neuchâtel se solde par un bénéfice de 808'353 francs compte tenu d'un total de revenus de 319 millions de francs. Cet excédent de revenus – supérieur au montant inscrit dans le budget (43'800 francs) – est imputable à plusieurs facteurs. En particulier, il convient de relever le produit de l'impôt sur les personnes morales, plus élevé de 16,3 millions de francs eu égard au budget (72 millions). Cette hausse, due pour l'essentiel à l'excellente santé financière du plus important contribuable de la ville, n'en traduit pas moins le dynamisme de l'ensemble des entreprises de la place.

Recettes des personnes physiques stables

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut également mentionner la stabilité des recettes fiscales des personnes physiques (+ 1,1%) alors même qu'une baisse de deux points d'impôts est intervenue après l'adoption du budget 2014 (90,6 millions). Quant aux charges de personnel, elles demeurent bien maîtrisées et sont inférieures de près de 3,1 millions de francs au budget (92,3 millions). Cet écart s'explique par des postes budgétés mais non encore repourvus et par des engagements différés dans le temps.

Par la voix du directeur des Finances, Fabio Bongiovanni, le Conseil communal s'est réjoui de l'excellent résultat comptable de la Ville en 2014, qui permet à cette dernière de maintenir des prestations importantes en faveur de la population et de poursuivre la mise en œuvre de son programme politique 2014-2017. Le bénéfice réalisé a également rendu possible la

création d'une réserve conjoncturelle de 10 millions de francs et l'alimentation à divers fonds – ainsi le fonds photovoltaïque (500'000 francs) et le fonds d'accessibilité à la ville (400'000 francs).

Faire face au surplus de charges

Diverses provisions ont en outre été constituées. La plus importante (12,5 millions) sera utilisée pour faire face au surplus de charges pour la Ville de Neuchâtel découlant de la péréquation intercommunale des ressources, entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année.

Le bénéfice 2014 permet à la Ville de réduire sa dette. La dette à long terme a ainsi diminué à 305 millions de francs (320 millions pour les comptes 2013). Quant aux intérêts passifs qui y sont liés, ils sont inférieurs au budget de 500'000 francs. Au 31 décembre dernier, la fortune nette s'élevait à 56,8 millions de francs (55,7 millions au 31 décembre 2013).

A l'instar de 2013, l'année 2014 est un excellent millésime. L'objectif affiché des Autorités de poursuivre sur la voie du désendettement pour le bien des générations futures tout en proposant un niveau de prestations élevé en faveur de la population peut ainsi être atteint, une fois encore. Tout comme celui de continuer d'assumer un rôle de moteur de l'agglomération neuchâteloise.

Neuchâtel, le 28 avril 2015

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

**M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal,
directeur des Finances, +41 (0)32 717 71 02**